

BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION

Barème à compter
du 1^{er} Janvier 2025

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC CHARGE VENDEUR (TVA incluse au taux de 20%)
Jusqu'à 100 000€	8%
De 100 001€ à 200 000€	7%
De 200 001€ à 300 000€	6%
De 300 001€ à 500 000€	5%
A partir de 500 001€	4%
Pour toute transaction de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie) impliquant notamment l'intervention d'un géomètre.	5%
Pour toute transaction d'un bien non destiné à l'usage d'habitation (box, place de parking, cave etc.)	2000 €

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.*

Orpi Conseil VIP – 18-20 avenue Ardouin 94420 Le Plessis-Tréville

Tel. 01 45 93 16 16 – Email. conseilvip@orpi.com – Site Internet ORPI. www.orpi.com/conseilvip

RCS Créteil 378959811 – SAS (Société par Actions Simplifiées) au capital variable de 45 735€ – CPI9401 2017 000 016 179/CCI de Paris Ile de France
TVA Intercommunautaire FR 63 378 959 811 – Garantie SOCAF – 26, avenue de Suffren – 75015 PARIS – Montant Garanti 370 000€.

SIRET 378 959 811 00019 – APE 6831 Z



BARÈME D'HONORAIRES GESTION

Le Plessis-Tréville

À LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR

Barème à compter du 1^{er} Janvier 2025

	Zone très tendue	Zone tendue	Autres zones
Honoraires d'entremise et de négociation – Montant TTC	Forfait 150€ TTC	Forfait 100€ TTC	Forfait 100€ TTC

À LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE

	Zone très tendue	Zone tendue	Autres zones
Honoraires visites preneur, constitution dossier, rédaction bail – Montant TTC	12,00€/m ²	10,00€/m ²	8,00 €/m ²
Établissement état des lieux – Montant TTC	3,00€/m ²	3,00€/m ²	3,00€/m ²

HONORAIRES DE GESTION 7% TTC (sur les encaissements)

Appel et encaissement des loyers, des charges, des dépôts de garanties et établissement des quittances

Relance du paiement des loyers (simples, recommandés, téléphoniques)

Révision des loyers

Régularisation des charges

Gestion des travaux d'entretien, réparations urgentes

Établissement des comptes mensuels, réédition des comptes du mois

Décompte et restitution des dépôts de garantie

Suivi des diagnostics immobiliers

Suivi des congés des locataires / Etats des lieux de sortie

HONORAIRES PARKING

Gestion – Taux TTC 12%

Honoraires location, rédaction bail TTC
120 € / Locataire
120 € / Propriétaire

HONORAIRES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vacation horaire avec déplacement (suivi travaux, RDV expertise)
1^{ère} heure : 95,00 € TTC
Heure supplémentaire : 40,00 € TTC

Vacation horaire en agence (suivi administratif, contentieux, sinistre...) : 75,00€ TTC

Gestion des sinistres (rendez-vous d'expertise, relation syndic, appel en garantie des différentes compagnies d'assurances)

Gestion des gros travaux

Gestion des procédures contentieuses

Gestion des procédures de déplafonnement du loyer lors du renouvellement de bail

Représentation en commission de conciliation

Estimation patrimoniale : 250 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 50,00€ TTC

Rédaction d'actes : 120,00€ TTC

HONORAIRES ASSURANCE

Garantie loyers impayés 2,7 % sur le quittancement

Orpi Conseil VIP – 18-20 avenue Ardouin 94420 Le Plessis-Tréville

Tel. 01 45 93 16 16 – Email. conseilvip@orpi.com – Site Internet ORPI. www.orpi.com/conseilvip

RCS Créteil 378959811 – SAS (Société par Actions Simplifiées) au capital variable de 45 735€ – CPI9401 2017 000 016 179/CCI de Paris Ile de France

TVA Intercommunautaire FR 63 378 959 811 – Garantie SOCAF – 26, avenue de Suffren – 75015 PARIS – Montant Garanti 370 000€.

SIRET 378 959 811 00019 – APE 6831 Z